ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolutions adoptées lors de la 1ère réunion de l'ISO/TMB/WG SR, tenue du 07 au 11 mars 2005 à Salvador de Bahia, Brésil

NOTE : les résolutions reflètent des décisions prises qui affectent le travail futur du WG ou des décisions principales. Toutes les autres décisions seront retranscrites dans les Minutes.

Résolution 1
ISO/TMB/WG SR convient de l'établissement du Groupe Consultatif du président (CAG) avec la composition suivante :

- Président(e)s et secrétaires du WG
- Animateurs des TG
- Jusqu'à deux représentants de chaque catégorie de parties intéressées. Chaque catégorie de parties intéressées devra déterminer la période de temps pendant laquelle leur représentant restera au CAG
- D'autres représentants supplémentaires, si nécessaire, pour assurer l'équilibre de représentation (le genre, la distribution régionale, etc) comme désigné par le président du WG. Il y a un besoin clair d'équilibrer la représentation ainsi qu'un besoin de maintenir une taille fonctionnelle.
- Représentant d'OIT.

Résolution 2
ISO/TMB/WG SR convient de la procédure suivante pour désigner les représentants des différentes parties intéressées au CAG :

- Processus de choix géré par le groupe de parties intéressées lui-même
- Jumelage (développé et en développement);
- Fournir l'information au WG pour justifier le rôle de leadership, y compris une description du processus de choix
- Doit considérer la nécessité ou pas d'avoir un processus de rotation, mais libre à chaque catégorie de parties intéressées de décider comment, le cas échéant.

De plus le WG recommande aux groupes de parties intéressées de chercher l'équilibre sur d'autres critères (par exemple le genre, la géographie et l'expertise).

Résolution 3
ISO/TMB/WG SR convient que les présidents fourniront l'information au WG sur les membres supplémentaires du CAG; qui ils sont et pourquoi ils ont été choisis.

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolution 4
ISO/TMB/WG SR accepte les termes de référence suivants pour le CAG :
Le CAG devrait :

1. Aider les présidents et secrétaires du WG dans des tâches relatives à la coordination, à la planification et aux orientations du travail du WG ou relatives à d'autres tâches spécifiques relevant d'un rôle de conseil.
2. Conseiller les présidents et secrétaires du WG sur :

- Les questions stratégiques et critiques
- La représentation équilibrée dans les task groups
- Les événements nouvellement identifiés dans le domaine et les lacunes entre ces événements et les réflexions du WG.

Le CAG est une instance consultative, pas une instance de décision.

Résolution 5
ISO/TMB/WG SR convient de l'établissement du Task Group 1
Titre : Financement et implication des parties intéressées
Les termes de référence :

- Etablir des mécanismes de financement en consultation avec ISO/CS pour encourager la participation des pays en voie de développement et d'autres parties intéressées nécessitant une prise en charge financière.
- Assurer la levée des fonds et l'allocation de ces fonds aux pays en voie de développement et à d'autres catégories de parties intéressées nécessitant un appui financier (par exemple, d'organisations internationales comme la Banque mondiale, UNDP et d'autres organisations de donateur).
- Encourager les membres de l'ISO à rechercher des fonds autonomes de gouvernements nationaux et d'autres organisations.
- Établir des critères pour la collecte et la distribution d'appui financier.
- Encourager la participation de l'ISO/DEVCO's.

Résolution 6
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation du Task Groupe 1 :
Animatrice : Mme. Catarina Munck af Rosenschöld, Vice présidente de l'ISO/TMB/WG SR
Co-animateur : M. Bernardo Cazadilla, secrétaire de l'ISO/DEVCO

Résolution 7
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation intérimaire du Task Group 1:
Secrétaire : M. Charles O. Nyangute, Kenya

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolution 8
ISO/TMB/WG SR convient de l'établissement du Task Group 2
Titre : Communication
Les termes de référence :

- Fournir l'information au WG pour assurer l'ouverture et la transparence
- Développer des outils d'appui pour diffuser l'information, comme : FAQ, Introduction à l'ISO et à la RS, Documents de Mise en oeuvre (pour les PME, les pays en voie de développement et introduction "aux meilleures pratiques"), Fourniture de supports de présentation, Prospectus et brochures.
- Répondre aux besoins des autres TG en termes de communication.
- Développer un plan pour assurer la promotion stratégique et la communication sur les efforts du WG.
- Établir des critères pour l'approbation de son travail.

Résolution 9
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation du Task Group 2 :
Animateur : M. Hidemi Tomita, Japon
Secrétaire : M. Supachai Tepatanapong, Thaïlande
Co-secrétaire : Lic Orlando Daniel Di Pino, Argentine

Résolution 10
L'ISOTMB/WG/SR résout de créer un Task Group 3 - Procédures opérationnelles, avec les termes de référence suivants:

- Traiter les commentaires reçus avant la 1e réunion touchant aux procédures opérationnelles qui n'ont pas déjà été considérées
- Recevoir et répondre aux questions sur l'application ou l'interprétation de procédures
- Faire des recommandations aux présidents, si nécessaire, sur des procédures révisées ou nouvelles, en consultation avec le CAG, avant d'être présentées au WG pour approbation
- Compiler un jeu consolidé des procédures opérationnelles du WG.

Le Secrétariat Central de l'ISO Co-présidera ce Taks Group.

Toutes les recommandations du TG OP seront soumises au WG pour approbation; toutes procédures spéciales seront soumises pour approbation à l'ISO TMB.

Résolution 11
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation intérimaire de ce Task Group 3 :
Animateur : Tom Rotherham, IISD
Co-animateur : Sophie Clivio, ISO/CS
Secrétaire : Leonor Ceruti, Chili

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolution 12
ISO/TMB/WG SR consent à établir trois groupes de taches intérimaires pour la rédaction avec les tâches suivantes :

- Explorer les questions soulevées pour le groupe de tâche
- Faire des suggestions sur la façon de répondre à ces questions à travers des recommandations pour la rédaction et comment ces questions pourraient être traitées par la suite.

ISO/TMB/WG SR demande à ces Task Group de choisir leur titre pendant leur première réunion.

Résolution 13
ISO/TMB/WG SR demande au TG intérimaire 4 d'explorer :

- L'identification/engagement/communication avec les parties intéressées.

ISO/TMB/WG SR conserve l'option pour diviser ce groupe de tâche en groupes séparés ou sous-groupes à une étape ultérieure.

Résolution 14
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation intérimaire du task group intérimaire 4 :
Animateur : Simon Zadek, ROYAUME-UNI
Co-animateur : Paul Kapelus, AICC
Secrétaire : Irit Kegnan, Israël
Co-animateur : M. Ernesto Bächtold, Mexique
Co-secrétaire : docteur Anthony Miller, UNCTAD

Résolution 15
ISO/TMB/WG SR demande au TG intérimaire 5 d'explorer :

- Contexte de base de la responsabilité sociétale : questions, définitions, principes (différent types), interface organisation et société.

ISO/TMB/WG SR conserve l'option pour diviser ce Task Group en groupes séparés ou sous-groupes à une étape ultérieure.

Résolution 16
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation intérimaire du Task Group intérimaire 5 :
Animateur : docteur Kernaghan Webb
Co-animateur : Adriana Alonzo, Colombie
Co-animateur : Thierry Dedieu, France
Co-secrétaire : Michel Chaim, Malaisie
Co-secrétaire : Darryl Neate, Canada

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolution 17
ISO/TMB/WG SR demande au TG intérimaire 6 d'explorer :

- Ce que la norme pourrait traiter et comment le traiter (par exemple, quelle formulation pourrait être utilisée) :
- Les conseils adaptés à toutes les organisations pour comprendre et appliquer le contexte de base de la SR.
- Les conseils adaptés aux sortes spécifiques d'organisations.

Résolution 18
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation intérimaire du Task Group intérimaire 6 :
Animateur : M. Yang Zeshi, Chine
Co-animateur : Anabela Vaz Ribeiro, Portugal
Secrétaire : Docteur, Joseph Wieland, Allemagne
Co-secrétaire : Veronica Yaji, Nigeria / Dineo Shilenge, Afrique du Sud (remplaçant)

Résolution 19
ISO/TMB/WG SR convient de l'établissement d'un Comité de Rédaction avec les termes suivants de référence :

- Passer en revue et éditer des documents y compris les projets de travail (WD), les projets de comité (de CD), les projets pour enquête (DIS) et les projets finaux de Norme Internationales (FDIS).
- Assurer la conformité à la Partie 2 des Directives ISO/CEI.
- Compiler les projets développés par chaque TG.
- Passer en revue et coordonner les projets préparés par les TGs, assurer la cohérence et éviter les lacunes et répétitions entre eux.
- Vérifier les projets par rapport aux consignes de développement.
- Rapporter les résultats de ces revues aux TGs avant l'envoi au Secrétariat du WG.

Résolution 20
ISO/TMB/WG SR nomme pour l'animation intérimaire du comité d'édition :
Rédacteur Intérimaire de Projet : Deni Greene, Australie

Résolution 21
L'ISOTMB/WG/SR résout que la base pour ses procédures opérationnelles sont les Directives ISO/IEC, la Partie 1.

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolution 22
L'ISOTMB/WG/SR résout d'adopter les procédures opérationnelles suivantes pour le processus décisionnel au sein du WG et au sein de toutes les instances qui lui sont rattachées :

1. Il n'y aura aucun vote au sein du WG ou au sein de toutes les instances qui lui sont rattachées. Toutes les décisions seront prises sur la base du consensus comme défini dans les Directives ISO/IEC :
   «consensus: Accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles.
   NOTE Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité.»

   A. C'est la responsabilité des experts de formellement notifier au président/animateur leur opposition ferme lors de la réunion au cours de laquelle la décision est prise
   B. C'est la responsabilité du Secrétariat du WG ou du TG d'enregistrer dans des minutes de la réunion les oppositions fermes formellement exprimées
   C. C'est la responsabilité du président/animateur, lorsque cela est nécessaire en consultation avec le Secrétaire et le leadership du WG, de décider si l'opposition ferme est :
      I. Sur l'essentiel du sujet (question substantielle)
      ii. Par une partie importante des intérêts en jeu
   D. En décidant si l'objection est faite par une partie importante des intérêts concernés, le président/animateur devrait considérer la représentation des pays développés/pays en voie de développement et la représentation des parties intéressées. La décision du président/animateur et son contexte seront enregistrés
   E. Le WG ou TG établiront un mécanisme pour permettre au président/animateur d'identifier à quels groupes de parties intéressées appartiennent les experts et-ou le pays.

2. C'est la responsabilité du président de proposer des décisions au WG ou TG. Lorsqu'une décision a été proposée, le président peut demander un vote à main levée, non en tant que vote, mais uniquement pour déterminer le niveau de consensus pour une décision proposée.

3. Le WG et TGs devraient établir un processus par lequel on peut faire appel des décisions sur des bases procédurales. Lorsque les experts au niveau de TG ont des objections sur l'application des procédures opérationnelles du WG, ils devraient faire appel auprès du WG. Les appels sur l'application de procédures opérationnelles par le WG doivent être faits au TMB.

4. Le Secrétariat du WG préparera et mettra à disposition du WG un guide sur la détermination du consensus et le processus décisionnel. Le Secrétariat du WG fournira la formation spécifique sur cette question au Leadership des TG.

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

Résolution 23
ISO/TMB/WG SR résout que le nombre des experts dans chaque TG ne sera pas limité.

Résolution 24
L'ISOTMB/WG/SR résout que les groupes de parties intéressées peuvent adopter le processus décisionnel de leur choix pour la prise de décisions au sein de leur groupe et que ce processus décisionnel sera communiqué au Secrétariat du WG.

Résolution 25
L'ISOTMB/WG/SR résout que le processus de choix de Leadership pour des groupes de traduction (TTFs) est à la discrétion des TTF concernées.

Résolution 26
ISO/TMB/WG SR convient de l'établissement d'un groupe de traduction espagnole (STTF) avec le domaine d'action suivant :

- Traduire en espagnol ceux des documents que ses membres ont considérés comme essentiels pour une participation efficace dans le ISO/TMB/WG SR et tout projet de documents ainsi que les documents finaux ISO 26000.

Résolution 27
ISO/TMB/WG SR note la nomination pour l'animation de la STTF :
Animateur : Dante Pesce, Réseau Interamericain sur la responsabilité sociétale des entreprises
Secrétariat : AENOR, Espagne

Résolution 28
ISO/TMB/WG SR demande au Conseil d'ISO d'approuver la publication d'une version espagnole officielle d'ISO 26000.

Résolution 29
L'ISO/TMB/WG SR résout d'adopter les procédures opérationnelles suivantes pour aider à mettre en oeuvre le MoU entre l'ISO et l'OIT :

Le WG reconnaît le statut spécial de l'OIT tel que décrit dans le MoU signé entre l'OIT et l'ISO le 4 mars 2005 (sera diffusé comme document numéroté); en particulier, le leadership du WG ou de n'importe lequel de ses sous-groupes consultera l'OIT lors du démarrage de leur travail puis régulièrement ensuite (lors des étapes d'élaboration et de consultation) pour identifier le plus tôt possible les questions de l'OIT qui pourraient être abordées et ainsi assurer la mise en oeuvre efficace et opportune d'articles 1.2, 2.1 à 2.4, 6.1 et 6.2 du MoU.

ISO/TMB/WG SR
Social Responsibility

La participation de l'OIT et ses constituants dans n'importe lequel des sous-groupes sera gérée selon les dispositions de l'Article 5 du MoU.

Résolution 30
ISO/TMB/WG SR remercie les représentants de la Thaïlande et du Japon pour leur proposition d'accueillir la réunion suivante du groupe de travail. ISO/TMB/WG SR demande aux présidents et secrétaires du WG d'identifier, en collaboration avec la Thaïlande et le Japon, une proposition de lieu et de date pour la prochaine réunion et de la notifier au WG le plus tôt possible.

Résolution 31
ISO/TMB/WG SR remercie les présidents et secrétaires pour leurs efforts remarquables tout au long de cette 1e réunion du WG.

Résolution 32
ISO/TMB/WG SR remercie ABNT et les sponsors pour l'hospitalité et l'organisation excellente de cette 1e réunion.